



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 118040

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay interpelle M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur l'insuffisante reconnaissance par l'opinion publique du service rendu par les soldats engagés en Afghanistan. Les forces françaises sont présentes en Afghanistan depuis dix ans dans une guerre qui ne porte pas son nom. À leur retour, les soldats sont confrontés à une relative indifférence de la population française alors qu'ils ont, pour la grande majorité d'entre eux, risqué leur vie, subi des missions difficiles et laissé de nombreux camarades sur le terrain. Le retour de ces soldats sur le sol français s'accompagne souvent d'une blessure psychologique liée aux conséquences des traumatismes opérationnels. La réadaptation à une vie ordinaire est d'autant plus difficile que leur engagement n'est que peu reconnu par la population française et leur action sur le terrain mal comprise par insuffisance de connaissance des Français de ce pays lointain et des enjeux dont il est le centre. Afin de lutter contre ces troubles et un mal-être qui touche nombre de nos soldats, il est nécessaire de valoriser leur action et leur engagement après leur retour en France. Indépendamment des interrogations et des réserves qui peuvent accompagner notre engagement en Afghanistan, il faut, en premier lieu, que les politiques et les responsables aient à cœur d'expliquer la situation sur le terrain, de révéler le sens et la nature de l'engagement militaire et de valoriser le rôle et les missions de ces hommes et femmes. Elle lui demande quelles mesures concrètes il compte prendre afin que notre pays, ses élus et ses responsables manifestent leur reconnaissance et leur compréhension aux soldats qui paient un lourd tribut à notre engagement en Afghanistan.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118040

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 9976

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)